



Association agréée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013

62 rue Alexis Piron

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 83 63 66

Courriel : pddne@laposte.net

Site : <http://www.pddne.eu>

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Membre du Collectif d'associations contre l'incinération des déchets dans le Puy de Dôme

Spécial congrès AMORCE des 18, 19 et 20 octobre 2017

L'incinération des déchets, c'est empoisonner la population par :

L'air : même si les « maximum » réglementaires sont respectés, il y a aussi des rejets non filtrés lors des nombreux dysfonctionnements (eux aussi autorisés par la loi!).

Les sols et l'eau souterraine en enterrant les mâchefers très toxiques sous les routes.

Les rejets vers la station d'épuration qui n'a pas d'efficacité contre les effluents toxiques de l'incinérateur et dont les boues sont épandues comme engrais dans les champs du département.

L'incinération des déchets c'est aggraver le réchauffement climatique : ici, la combustion de 150000 tonnes de déchets produit plus de 200000 tonnes de CO2 par an.

AMORCE est un réseau de rencontre non décisionnel entre des collectivités territoriales (pour les 2/3) et des entreprises privées (pour le 1/3 restant) qui discutent entre autres de la gestion des déchets.

C'est en fait un lieu de lobbying financé en partie par les collectivités, c'est à dire par le contribuable. Ce réseau ne décide pas de la loi mais il défend publiquement le recours à l'incinération des déchets et cautionne ainsi l'empoisonnement de l'environnement et de la population.

AMORCE propose aux congressistes la visite de l'incinérateur de Vernea/SUEZ, **c'est une publicité non méritée** pour cette entreprise dont la gestion tant technique que financière n'a rien de transparente et qui, avec le VALTOM, n'a pas hésité pour leur projet à mentir sur les coûts aux élus et à la population.

Vernea/SUEZ affirmait dans son rapport 2013 qu'il ne peut y avoir d'émissions non filtrées même en cas d'incidents **Mensonge**, il a bien fallu constater la réalité de l'évacuation de fumées non filtrées par les soupapes de sécurité lors des très nombreuses suppressions consécutives à une combustion mal maîtrisée. La pollution due aux feux de fosse (à l'air libre) est systématiquement minimisée et jamais quantifiée.

Les **mesures** de polluants rendues publiques sur le site Internet de Vernéa/SUEZ sont définies comme des **moyennes corrigées**, c'est donc un écran de fumée loin de la réalité.

Les tests de valorisation des mâchefers sont réalisés sur des prélèvements faits par l'entreprise, quand l'un n'est pas bon, on en refait un autre, ce qui fait que tous les mâchefers deviennent « valorisables ».

Vernéa paye à SUEZ des « frais de siège » qui ont plus que doublé de 2014 à 2015 puis augmentés de 30% de 2015 à 2016 (plus de 1,6 millions d'euros) sans explications crédibles. Plus de 7 millions d'euros de charges « autres comptes » non explicitées induisent un résultat négatif de 5 millions d'euros. On peut soupçonner une « optimisation fiscale » qui renchérit de façon détournée un coût de traitement déjà exorbitant.

Le contrôle de l'État (DREAL) n'apparaît pas souvent pertinent, voire laxiste puisque les visites inopinées sont annoncées par courrier. Et la préfecture refuse de créer un registre des cancers, ce qui évitera de mettre en cause l'incinérateur.

Les élus du VALTOM sont peu curieux et ne recherchent pas à connaître les réponses qui ne nous sont pas fournies par l'entreprise. Ils viennent de décider de facturer le coût du traitement pour moitié au prorata du nombre d'habitants et non à la tonne fournie par les collectivités, en contradiction avec leur propres statuts. Cela va pénaliser les collectivités les plus performantes en matière de prévention et de tri. C'est un coup de poignard dans le dos de la redevance incitative, en contradiction avec la transition écologique.

En cautionnant la mauvaise gestion des déchets dans le Puy de Dôme, par la tenue de leur congrès à Clermont-Ferrand, AMORCE n'améliore pas son image de marque déjà fort dégradée.